

Numéro Special : Plan Local d'Urbanisme

Sommaire

Page 1 : Editorial

L'ADEMUB dit «NON»
à un PLU
trop « urbanisateur»

Page 2 :

Pourquoi nous disons
NON au projet de PLU

Page 3 :

Ce que disent les chiffres
du PLU...

- un gagnant :
l'urbanisation,
- un perdant :
l'agriculture.

Page 4 :

L'environnement dans les
livres...

« Planète attitude santé »
chez WWF-Seuil
« Après nous le déluge »
chez Flammarion-Fayard

et...

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
de l'ADEMUB
le 10 février 2007

ADEMUB

Association loi de 1901 déclarée le
14/04/1992 et agréée au titre de l'article
L.121-8 du Code de l'urbanisme et de
l'article L.141-1 du Code de
l'environnement (arrêté préfectoral n°
2002-PREF.DCL/0366 du 19 novembre
2002)

L'ADEMUB dit « NON » à un PLU trop « urbanisateur »

La crise écologique planétaire, qui s'impose à nous tous de manière de plus en plus violente, nous conduira à prendre des mesures draconiennes pour la sauvegarde de notre environnement.

C'est dans ce contexte menaçant que se place notre analyse du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Brétigny, soumis bientôt à enquête publique, et des plans d'aménagement du territoire en général. Rappelons que le PLU est le document d'urbanisme qui remplace l'ancien Plan d'Occupation des Sols (POS). Tout comme le POS, le PLU est prévisionnel et fixe les règles d'utilisation des sols sur le territoire communal : telle zone sera constructible, telle autre ne le sera pas.

Ce projet de PLU comporte certes quelques éléments positifs, comme une bonne lisibilité et une bonne cohérence, une extension des zones dites « naturelles », l'absence de constructions de l'autre côté du CD19 (pour l'instant). Néanmoins, les éléments préjudiciables à l'avenir de notre commune et à son environnement, ainsi qu'à la qualité de vie de ses habitants, l'emportent largement. Citons : l'urbanisation excessive (près de 70% du territoire de la commune seront urbanisés dans les 10 ans à venir) ; une construction excessive (3500 logements supplémentaires en 10 ans, soit 80% des logements construits dans le Val d'Orge durant la même période) ; une réduction drastique de l'espace classé « terres agricoles », qui passera de 20% à 14% des surfaces, perdant ainsi 86 hectares précieux pour l'avenir ; des mesures insuffisantes en matière de protection de la biodiversité et de l'environnement en général...

Avec ce PLU, c'en est donc fini du caractère mi-rural mi-urbain de notre commune, pourtant affiché en toutes lettres dans ses objectifs, ce qui représente l'une de ses contradictions majeures.

Tout au long de l'élaboration de ce document, l'ADEMUB a pris une part active, avançant observations et propositions. Malheureusement, aucune d'entre elles, notamment celles concernant les espaces verts, boisés ou non, la prise en compte de la biodiversité, la protection du patrimoine naturel et urbain et le maintien des terres agricoles, n'a été entendue.

Nous avons une autre conception de la concertation et avons le vague sentiment d'avoir servi d'alibi démocratique. Est-ce ainsi qu'on fait avancer la démocratie participative, thème dont on nous rebat aujourd'hui les oreilles ? Nous voudrions souligner le caractère technocratique de l'élaboration de ce PLU, la participation des Brétignolais, premiers concernés, ayant été ultra-minoritaire dans les instances dites de concertation, et réduite à peu de chose.

Comment, dans ces conditions, donner un avis favorable ? Ce serait aller à l'encontre de nos convictions profondes et faire peu de cas de la qualité de vie de nos concitoyens, présents et à venir.

C'est pourquoi nous appelons tous les Brétignolais, au cours de l'enquête publique qui se déroulera en janvier-février 2007, à aller en mairie pour faire connaître leur opposition et demander un PLU plus respectueux de l'environnement et de la qualité de vie.

Le Bureau de l'ADEMUB



1- Une urbanisation excessive : 70% des terres urbanisées à l'horizon 2010 (moins de 40% en 1999). Urbanisation de l'Orme Fourmi, des terrains Clause et Bois Badeau, des coteaux du Carouge, etc.

2- Un programme de logements trop important : 3500 logements dans les 10 ans, soit 350/an, soit 80% des logements programmés pour l'ensemble du Val d'Orge, ce qui fait de Brétigny la réserve foncière de l'Agglo et conduit à une trop forte concentration de l'habitat préjudiciable à l'émergence d'une ville durable et à la qualité de vie de ses habitants.

3- Une population trop élevée : 30.000 habitants dans 10 ans et même avant, alors que 25.000 est un seuil raisonnable à ne pas dépasser.

4- La disparition programmée de l'agriculture brétignolaise : avec seulement 207 hectares réservés à l'agriculture (14% du territoire contre 20% dans le POS de 1999), la perte est de 86 ha. Encore plus si on y ajoute l'Orme Fourmi, Clause et le Bois Badeau, non classés actuellement comme terres agricoles (mais pourtant cultivées depuis toujours), et voués à l'urbanisation totale.

5- La contradiction totale entre le PADD, qui annonce comme objectif le maintien du caractère mi-rural mi-urbain de notre commune, et le règlement et les documents graphiques (plans) qui montrent clairement le contraire, puisque les zones non urbanisées seront réduites à 30% du territoire.

6- Le non respect des dispositions de la Loi SRU qui prévoit la construction d'habitat nouveau essentiellement en renouvellement urbain, près des gares et sur les friches industrielles, ce qui

exclut par conséquent les terres agricoles du secteur Clause/ Bois Badeau et de l'Orme Fourmi

7- Les insuffisances de l'inventaire réalisé par l'ONF sur les espaces boisés classés (EBC), qui a oublié un certain nombre de parcelles à intégrer dans la liste (liste complémentaire fournie par l'ADEMUB). L'exclusion injustifiée de cette liste de la plus grosse partie de l'espace boisé du château de la Garde.

8- L'absence d'un inventaire complet de tous les espaces verts, petits ou grands, de notre commune, contrairement à ce que nous avons demandé et à ce qui est préconisé dans le porter à connaissance du Préfet, en application de l'art. L 130-1 du Code de l'urbanisme. Préconisations pourtant indispensables à la mise en place d'une politique de couloirs écologiques propres à assurer la continuité biologique sur notre territoire.

9- Le refus de la Ville de procéder à un recensement des arbres remarquables de la commune, dont la liste devrait être jointe à celle des EBC de la commune.

10- La grande pauvreté en espaces verts publics de l'Est de Brétigny, relevée dans le PADD, mais à

laquelle aucune solution n'est apportée par le PLU dont l'application aura même l'effet inverse.

11- Les lacunes de la liste des ensembles plantés et paysagers dont sont absents les alignements de la rue de la Paix, de la rue Victor Hugo, de la place du 9 mai 1945, de l'avenue Pasteur et de la place du 11 novembre, de même que le square Jean Jaurès, le square du 11 novembre et la place Gabriel Chevrier.

12- La suppression injustifiée de certains bâtiments de la liste des éléments du patrimoine à protéger comme le château de la Garde ou l'école Jean Jaurès, promis ainsi à une démolition possible.

13- La contradiction entre le PADD qui indique que « les nouvelles constructions devront intégrer les équipements permettant le tri des déchets » et le règlement d'où est absente toute disposition à ce sujet.

14- L'absence, dans le règlement, de toute disposition concernant l'accessibilité aux bâtiments, logements et locaux divers des personnes handicapées (Loi du 11 février 2005)

15- L'absence, dans le règlement, de toute disposition ayant pour but de rendre obligatoire la norme HQE (haute qualité environnementale) dans les constructions nouvelles.

16- En matière de stationnement, le non-respect (ou la prise en compte insuffisante) des dispositions du Plan local des déplacements (PLD) du Val d'Orge, concernant à la fois le stationnement des vélos et le stationnement des voitures sur le lieu de travail.



UN GAGNANT : L'URBANISATION, UN PERDANT : L'AGRICULTURE



Dans le projet de PLU présenté à l'enquête publique, 46,5% des surfaces de la commune sont classées en zone urbaine, soit 18% de plus que dans le POS de 1999. De même, dans le PLU, 23% des terres sont classées en zone à urbaniser.

Cela veut dire que lorsque les objectifs du PLU auront été totalement réalisés, c'est-à-dire dans les 10 ans à venir, c'est près de 70% des terres de la commune qui auront été urbanisées. Ce phénomène touche des pans entiers de notre commune, comme le secteur Clause/ Bois Badeau, l'Orme Fourmi, le coteau dominant le lac de Carouge... Dans ces conditions, il est faux d'affirmer, comme le fait le projet de PLU, le caractère mi-urbain mi-rural de notre commune.

La disparition programmée de l'agriculture

Les 30% restants du territoire se partageront entre les espaces « naturels », boisés ou non, (soit un peu plus de 16%) et les espaces agricoles (classés A dans le PLU). Ces derniers, avec 207 ha, ne représenteront plus que 14% du total, contre 20% dans le POS de 1999, soit une perte de 86hectares. En réalité, les surfaces aujourd'hui en exploitation s'élèvent à 314 ha dont une centaine d'hectares sur l'Orme Fourmi, au Nord de la commune. Malheureusement, ces 100ha de l'Orme Fourmi sont classés

« à urbaniser » et donc promis à l'urbanisation dans les 10 ans à venir. Or, ces terres, placées en zone péri-urbaine, non seulement jouent un rôle très important en tant qu'espace de respiration dans un secteur totalement urbanisé, mais représentent également un enjeu majeur en matière de production agricole de proximité pour les prochaines décennies quand la crise énergétique contraindra les habitants à s'approvisionner sur les marchés locaux ou directement auprès des producteurs pour leur consommation de fruits et de légumes.

Contrairement à ce qui est affirmé dans le projet de PLU, ces terres de l'Orme Fourmi, d'un seul tenant, bien que partiellement enclavées, sont parfaitement exploitables et accessibles au matériel de culture dans la mesure où les locaux d'exploitation soit existent sur place, soit peuvent faire l'objet de nouveaux aménagements à proximité. On peut donc affirmer, dans ces conditions, que la mise en œuvre de ce projet de PLU, en réduisant la surface des terres agricoles à la portion congrue, met gravement en cause l'avenir de l'agriculture dans notre commune.

Des zones « naturelles » en augmentation, mais de qualité trop souvent médiocre

Avec une surface de 240 ha, en augmentation de 64 hectares (+ 36%),

les zones dites « naturelles », c'est-à-dire ni urbaines ni agricoles, semblent favorisées dans le projet de PLU. Celles-ci bénéficient en effet de deux apports importants. D'une part, la zone de la Mare aux couleuvres, située à l'ouest de la RD19, classée antérieurement en zone agricole, va devenir inexploitable du fait du doublement de la RD 19 et de la construction d'une protection phonique importante entre celle-ci et les habitations proches. Et comme cette zone est également inconstructible, les 20 ha ont été classés en zone N seule solution possible. Ce changement forcé de destination ne représente donc pas un réel progrès

Par ailleurs, pour assurer la transition entre le futur quartier Clause/ Bois Badeau et les espaces boisés des Joncs Marins, la Ville a décidé de classer également en N une bonne partie de la zone des Cendrennes, située entre le chemin des Cendrennes et le chemin du Bois Badeau., soit quelque 20.ha. Il convient cependant de préciser que les zones situées dans le secteur des Joncs Marins sont fortement menacées par le mitage et la dégradation. C'est pourquoi il serait nécessaire, pour une meilleure protection, de classer en EBC plusieurs parcelles boisées du Dessus des Cendrennes. De même qu'il faudrait procéder à la plantation de la zone de la Mare aux Couleuvres, à son aménagement en parc public et à son classement en espace boisé classé (EBC).

Ce PLU, s'il est adopté en l'état, aura donc pour effet d'accélérer l'urbanisation de notre commune, d'anticiper la disparition de l'agriculture, sans avoir intégré, par ailleurs, les mesures indispensables à une meilleure qualité des espaces non-urbanisés, dont un certain nombre restent aujourd'hui inaccessibles au public.

Au total, le bilan chiffré de ce projet de PLU se révèle nettement négatif, car faisant la part trop belle à l'urbanisation et conduisant à une trop grande imperméabilisation des sols au détriment à la fois de l'agriculture et de la biodiversité.

Planète Attitude Santé

Prendre notre santé et celle de la planète en main

Auteurs : Gaëlle Bouttier-Guérive, Clara Delpas, Thierry Thouvenot, Gilles Rigoulet.
Ed WWF-Seuil, sept. 2006

« Plus que jamais, il est évident que nous ne pouvons pas être en bonne santé sur une planète malade. Nous réalisons qu'en prenant en compte la santé de la planète, nous protégeons notre propre santé. » Ces propos de David Servan-Schreiber, préfacier de l'ouvrage, veulent nous montrer combien l'homme est contaminé par ses propres pollutions. Nous accumulons et transmettons les polluants que nous recevons de notre environnement. En travaillant à la santé de la biodiversité, nous travaillons aussi à la nôtre. C'est pourquoi il nous faut éviter la consommation de pesticides contenus dans les céréales, les fruits et légumes ; choisir les matériaux de construction les plus sains, reconnaître les additifs nocifs dans nos produits de beauté... Les spécialistes de WWF révèlent ce que nous pouvons, ce que nous devons faire concrètement. Les solutions existent, elles sont à la portée de chacun d'entre nous. Sans vraiment changer de mode de vie, mais simplement en adoptant un comportement responsable, nous pouvons agir au quotidien. C'est notre avenir, celui de la planète et celui de nos enfants qui en dépendent.



Après nous le déluge ?

Auteurs : Jean-Marie Pelt et Gilles-Eric Séralini. Ed. Flammarion/Fayard avril 2006

Nos sociétés, nos économies se sont développées à partir de l'axiome d'une Terre inépuisable, corvéable à merci. Au-delà des problèmes d'hygiène et de microbes que la science est parvenue, grosso modo, à juguler, du moins dans nos pays riches, c'est, aujourd'hui, l'épuisement des ressources naturelles (eau, pétrole, gaz, minéraux, sols arables, forêts...) et une transformation radicale, et peut-être irréversible, des êtres qu'il nous faut affronter. Avec, à terme, la disparition de la vie sur notre planète. « Alors, arrêtons de nous leurrer en imaginant que la science trouvera bien une solution ! »

C'est le cri d'alarme que, forts de leur expérience, lancent aujourd'hui, dans un livre condensé et percutant, deux grands biologistes : Jean-Marie Pelt, professeur émérite de l'université de Metz, botaniste, pharmacien et président de l'Institut européen d'écologie ; et Gilles-Eric Séralini, professeur des universités, chercheur en biologie moléculaire (il étudie les effets des pesticides sur la santé). L'ouvrage se termine par une proposition : un serment, inspiré du serment d'Hippocrate pour les médecins et destiné à être prononcé par les biologistes lors de la soutenance de leur thèse.

« Il y a urgence, nous disent-ils. Mais nous sommes peu nombreux à dénoncer le massacre du vivant. Il est grand temps que le cercle s'élargisse. »



Une date à retenir...

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'ADEMUB

le samedi 10 février 2007
à 14 heures 30 précises

Salle Robert Barran
(rue du Bois de Châtres,
à coté de l'école LANGEVIN-WALLON)

BULLETIN D'ADHÉSION POUR 2007

3 tarifs de cotisation annuelle : simple 15 € - couple 22 € (un reçu est pour permettre la déduction fiscale accordée aux associations de défense de l'environnement) - petits budgets : étudiants, personnes en difficulté, 8 €

ADEMUB - Président : Claude ROMECH
51, rue des Érables - 91220 Brétigny
Trésorier : Hubert ANQUETIN
30, rue de l'Orge - 91220 Brétigny

NOM : Prénom :

Adresse :

Courriel : Tél :

J'adhère (ou renouvelle ma cotisation) à l'ADEMUB pour 2007.

Ci-joint ma cotisation de € (le chèque à l'ordre de l'ADEMUB doit être envoyé à Hubert ANQUETIN, trésorier).